

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 24 avril 2023**

**Délibération n° CP-2023-2280**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement, d'une cave et d'un garage situés 17 rue Suzanne Melk dans la copropriété Caravelle - Modification de la délibération du Conseil n° 2021-0908 du 13 décembre 2021

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 24 avril 2023****Délibération n° CP-2023-2280**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement, d'une cave et d'un garage situés 17 rue Suzanne Melk dans la copropriété Caravelle - Modification de la délibération du Conseil n° 2021-0908 du 13 décembre 2021

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte de la cession**

Dans le cadre de l'ORU du quartier Terraillon à Bron, la Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2021-0908 du 13 décembre 2021, la cession, à titre onéreux, d'un appartement, d'une cave et d'un garage formant respectivement les lots n° 943, 934 et 790, situés dans la copropriété Caravelle sur la parcelle cadastrée B 2831, 17 rue Suzanne Melk à Bron au prix de 70 000 € pour le logement et la cave, et de 8 000 € pour le garage, au profit de monsieur Ait-Aissa.

Suite à de nouvelles négociations, monsieur Ait-Aissa a sollicité la Métropole pour acquérir un 2<sup>ème</sup> garage dans le cadre de la procédure de relogement.

En prévision de l'ORU du quartier Terraillon à Bron, la Métropole a acquis des appartements dans la copropriété Caravelle, en vue de les proposer en cession aux propriétaires occupant les logements concernés par l'opération de démolition et désirant rester dans le quartier.

Ainsi, et par acte en date du 11 avril 2011, la Communauté urbaine de Lyon a acquis plusieurs biens dont un garage formant le lot n° 777, situés au 17 rue Suzanne Melk à Bron.

**II - Objet de la modification**

Par la présente délibération, il est proposé, à la Commission permanente, la cession à monsieur Ait Aissa, du bien constitué :

- d'un garage, formant le lot n° 777 avec les 7/100 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot,
- le tout situé dans la copropriété La Caravelle, 17 rue Suzanne Melk à Bron sur la parcelle cadastrée B 2831.

Ce bien s'ajoutant aux lots précités, dont la cession a été approuvée par délibération du Conseil n° 2021-0908 du 13 décembre 2021, sera cédé par la Métropole au prix de 3 000 €.

Ce prix, inférieur à l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), se justifie par l'état du garage nécessitant, notamment, des travaux d'étanchéité. Par ailleurs, cette cession intervient en fin d'opération de renouvellement urbain Bron Terraillon et la diminution du prix a été un élément déterminant de l'acceptation de l'acquéreur, afin de libérer son appartement situé dans le périmètre de l'expropriation.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de ne pas retenir l'avis de la DIE concernant le prix de cession ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 3 mars 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la modification de la délibération du Conseil n° 2021-0908 du 13 décembre 2021 consistant en l'ajout du lot de copropriété n° 777, correspondant à un garage situé 17 rue Suzanne Melk à Bron, sur la parcelle cadastrée B 2831, au prix de 3 000 €, dans le cadre de l'ORU Bron Terraillon.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville individualisée le 13 décembre 2021 pour un montant de 44 123 001,61 € en dépenses et 24 393 906,13 € en recettes sur l'opération n° 0P17O0827.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 3 000 € en recettes - chapitre 77,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 5 289,70 € en dépenses et en recettes pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P17O2762.

**5° - Les autres** éléments figurant dans la délibération susvisée restent inchangés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 avril 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-301715-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
---